

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-14-0705 du 02/09/2014**

Délégation de signature du 1<sup>er</sup> septembre 2014

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NORD

**Direction de contrôle fiscal Nord**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal – direction

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-14-0611 du 10/04/2014

François MUSY, administrateur général des finances publiques, chargé de la direction de contrôle fiscal Nord ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Philippe JAECK, administrateur des finances publiques, à M. Alain BETOURNE, administrateur des finances publiques adjoint, à M. Richard DELPIERRE, administrateur des finances publiques adjoint, à M. Jean Bernard CHRETIEN, administrateur des finances publiques adjoint, à M. David PATER, administrateur des finances publiques adjoint et à M. Jean-Luc PUPPI, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à M. Thierry BOEKTAELS, inspecteur des finances publiques, à Mme Marie-Hélène BOUAFFOU, inspectrice des finances publiques, à M. Jean-Christophe DUPUIS, inspecteur des finances publiques, à M. Rachid KHACHACH, inspecteur des finances publiques, à M. Olivier ZAWALICH, inspecteur des finances publiques, à Mme PATTOU, inspectrice des finances publiques, à M. Olivier REMI, inspecteur des finances publiques, et à M. Michael WICKE, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 3**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES  
PUBLIQUES,

FRANCOIS MUSY

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756